






Ce document présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en CLSC dans le cadre du programme de soutien à domicile (SAD). Il est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins ainsi qu'aux gestionnaires. Conçu et rédigé en complémentarité du document « [Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire](#) », le présent outil de référence tient compte du [Profil des compétences](#) et du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire prévu au [Code des professions](#), vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice. Il peut servir d'aide-mémoire ou encore d'outil lors de l'intégration de l'infirmière auxiliaire en SAD.

En SAD, l'infirmière auxiliaire est appelée à travailler à domicile pour effectuer différents soins en fonction d'une clientèle variée desservie par un ou des secteurs d'activités. Les soins se déroulent au domicile de la personne, mais peuvent avoir lieu dans plusieurs milieux qui font office de domicile : le milieu naturel, une résidence privée pour aînés (RPA), une ressource intermédiaire (RI), une ressource de type familial (RTF) ou encore une maison de soins palliatifs associée au SAD. L'infirmière auxiliaire intervient à partir d'ordonnances médicales individuelles verbales ou écrites ou selon les procédures, les politiques, et les règles de soins infirmiers du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS ou CIUSS). Lors des visites à domicile, elle entre dans les maisons privées, crée une relation de confiance avec la personne et ses proches, en plus de dispenser des soins et des traitements médicaux. Dans ce contexte particulier de SAD, elle enseigne à la personne et à ses proches, des méthodes de soins, elle s'assure que l'environnement est sécuritaire pour la personne et qu'elle dispose de tous les services essentiels au maintien de sa santé, tant physique que biopsychosociale. Le contact avec les proches aidants fait partie de son quotidien, dans la mesure du possible, elle s'assure de leur bien-être psychologique et réfère aux ressources communautaires lorsque nécessaire. Finalement, elle consigne ses observations et interventions au dossier de la personne (généralement informatisé) et travaille au sein d'une équipe interprofessionnelle.

L'infirmière auxiliaire en SAD travaille en collaboration avec différents professionnels de la santé et communique les données recueillies qui pourraient affecter la planification et/ou le déroulement des soins. Elle assume le leadership infirmier inhérent à son rôle tout en veillant à la sécurité et au bien-être des personnes par l'entremise d'une présence à tous les niveaux de la démarche de soins infirmiers. L'infirmière auxiliaire contribue ainsi au suivi clinique de la clientèle et maintient une communication efficace avec la personne, ses proches, les membres de l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.



 Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication

 Activité exercée selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un protocole

 Situation qui demande une référence immédiate au médecin ou à l'infirmière

L'exercice de l'infirmière auxiliaire en soutien à domicile

Le présent outil de référence s'articule autour de la [démarche de soins](#), une suite ordonnée d'opérations ayant pour finalité la prestation de soins individualisés, continus et adaptés aux besoins de la personne et ses proches. Dans l'ensemble de la démarche de soins, l'infirmière auxiliaire détermine les actions qui relèvent de sa responsabilité en SAD.

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
LA COLLECTE DE DONNÉES					
<i>En tout temps, l'infirmière auxiliaire utilise son jugement clinique pour recueillir des données, observer les manifestations cliniques, objectives et subjectives et relier ses observations à l'état de la personne et aux pathologies.</i>					
<p> Procéder à la collecte de données lors des visites à domicile ou des appels à la personne et identifier les besoins afin d'assurer la sécurité et le confort de la personne.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède à la collecte de données selon la procédure de l'établissement qui est définie en fonction du type de clientèle desservie (p. ex : pédiatrique, adulte, gériatrique) à court ou long terme; 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser l'outil AÎNÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les signes AINÉES Partie 1 Les signes AINÉES Partie 2 <p>Méthode PQRSTU-AMPLE</p>		





Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'examen tête aux pieds; • la revue des signes selon la méthode AÎNÉES; • la prise de signes vitaux et les mesures (poids, taille); • la révision de la liste de médicaments et des allergies; • manifestations objectives et subjectives; • états physique et psychologique (particularités cliniques); • présence d'un proche aidant; • autres professionnels impliqués; • enseignement nécessaire; • la vérification des infections nosocomiales; • le relevé des particularités cliniques et des besoins spéciaux; (prothèses, surface thérapeutique, etc.). <p>Procéder à une collecte de données sur le milieu de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • risque de chutes; • espace pour la mobilité au domicile; • présence d'animaux domestiques. 		<ul style="list-style-type: none"> • observe et mesure les signes et symptômes; • remplit les formulaires d'enregistrement systématique; • consigne l'information recueillie; • assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire; • ne divulgue que les renseignements nécessaires concernant la personne et ses proches. 	<p>Formulaire consentement Réseau de services intégrés</p> <p>Outil d'aide à la collecte de données : BCM (bilan comparatif des médicaments)</p> <p>Collecte de données post chute-observation de l'infirmière auxiliaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier Santé Québec (DSQ) - Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC) - Plan thérapeutique infirmier (PTI) - Plan de traitement - Plan de service interdisciplinaire - Outils particuliers de programmes préventifs (PIED) - Outils de suivi paramétrables (ex. soins des plaies, paramètres fondamentaux) - Outils spécifiques au suivi des personnes âgées - Outils du RSIPA (réseau de services intégrés pour les personnes adultes) <p>L'infirmière auxiliaire peut se procurer le Guide de rédaction notes d'évolution</p> <p>NE02 —Description de la douleur dans les notes d'évolution</p> <p>Être aidant pas si évident</p> <p>Guide du proche aidant</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>S'assurer que tous les soins pouvant être prodigués sont offerts et, au besoin, informer la personne ou le proche aidant des services disponibles selon sa condition et lui laisse les informations utiles à son suivi.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire vérifie les services en fonction du type de clientèle desservie (p. ex. : pédiatrique, adulte, gériatrique) à court ou long terme.</p> <p>L'infirmière auxiliaire informe les intervenants concernés par ses observations et signale tout besoin entraînant des services différents de ceux établis au départ.</p>	<p>Liste des services offerts en SAD</p> <p>Prévenir les chutes chez les aînés vivant à domicile : Volet soutien à domicile. Intervention multifactorielle personnalisée (IMP)</p> <p>Énoncé de position sur l'offre et la prestation de soins et services sécuritaires et de qualité répondant aux besoins des aînés à domicile</p>		
<p>Susciter la participation des proches de la personne pour l'observation de manifestations inhabituelles et établir un mode de communication afin de recueillir leurs observations.</p>	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établit une relation de confiance professionnelle avec le résident et ses proches; • transmet à la personne et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles; • encourage la personne et ses proches à exprimer leurs besoins et préoccupations; • transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec la personne et ses proches; • consigne au dossier de la personne les informations pertinentes échangées avec la personne et ses proches. 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser l'outil AÎNÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les signes AINÉES Partie 1 - Les signes AINÉES Partie 2 <p>Capsule d'autoformation en ligne NE01 - Pourquoi écrire, quand écrire, quoi écrire et comment écrire?</p>		


Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Procéder à la collecte de données lors d'une manifestation reliée à la douleur afin d'être en mesure de qualifier et de quantifier la douleur en fonction de la capacité de la personne à autoévaluer sa douleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> différencier les types de douleur et leurs manifestations typiques ou atypiques chez la personne aînée; utiliser les différents outils de dépistage de douleur et comparer les scores obtenus aux scores antérieurs. 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> recueille l'information; décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez la personne; rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser; assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire. 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter l'avis conjoint OIIAQ-OIIQ pour en savoir plus à ce sujet.</p> <p>Méthode PQRSTU-AMPLE</p> <p>Capsule d'autoformation en ligne Description de la douleur dans les notes d'évolution</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de référence sur la douleur Évaluation de la douleur en soins palliatifs Cadre de référence sur le soulagement et le contrôle de la douleur en soins palliatifs 		
<p>Procéder à la collecte de données reliées aux plaies :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer au dépistage du risque; contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie; remplir l'échelle de Braden, de Morse; prendre la mesure de l'indice de pression tibio-brachial. 	<p>37.1 (5^e, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon les procédures de l'établissement et selon la directive infirmière; recueille l'information; rapporte au professionnel concerné l'information afin de collaborer à la réalisation du PTI et s'informer des actions à poser; observe et mesure les paramètres cliniques; décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez la personne; utilise la feuille du plan de traitement d'une plaie pour consigner ses observations. <p>L'infirmière auxiliaire qui a constaté la nouvelle plaie remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223.</p>	<p>MSI : Mesure de l'indice de pression tibio-brachial ou indice de pression systolique cheville bras</p> <p>Foire aux questions OIIAQ : Contribution à l'évaluation</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
L'ANALYSE DE L'INFORMATION					
L'infirmière auxiliaire collabore étroitement avec les différents intervenants en transmettant fidèlement et avec discernement toutes les informations obtenues. Elle analyse ainsi l'information afin de contribuer, avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, à l'évaluation de l'état de santé de la personne afin d'identifier les problèmes de santé.					
<p>Relier les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation de la personne tout en assurant la surveillance et le suivi des données recueillies.</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> détérioration marquée de l'état de santé ou d'un problème aigu; détérioration du réseau de soutien; détérioration du milieu; modification du risque de chutes; Chute. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> analyse l'information recueillie lors de la collecte de données. transmet aux professionnels concernés l'information pertinente lors des communications; utilise le mode de communication privilégié en cas d'urgence; avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale. 	<p>Guide de rédaction notes d'évolution</p> <p>Capsule d'autoformation en ligne NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution</p> <p>Plan thérapeutique infirmier (PTI)</p> <p>Rapport AH-223</p>		
<p>Initier une collecte de données en présence de tout changement. (p. ex. : lorsqu'il y a une modification de l'état physique de la personne ou encore un besoin de nouvel équipement adapté tel que lit électrique, marchette, déambulateur, siège de toilette et banc de bain).</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> initie une collecte de données avec ou sans ordonnance et/ou directives; informe l'infirmière ou le médecin de la collecte, des éléments qui ont motivé sa décision et des résultats obtenus; informe le professionnel concerné par la collecte, des éléments qui ont motivé sa décision et des résultats obtenus. <p>En présence d'une nouvelle plaie ou une plaie d'origine inconnue, l'infirmière auxiliaire doit déclarer toute nouvelle plaie sur le formulaire AH-223.</p>			
<p>Contribuer à l'analyse de l'information recueillie avec les autres membres de l'équipe de soins, afin d'évaluer l'état de santé de la personne et réaliser le plan de soins.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire transmet l'information pertinente lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> de rencontres formelles; d'échanges informels. <p>L'infirmière auxiliaire porte attention aux informations transmises lors des rencontres d'équipe.</p>	<p>Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC)</p> <p>Plan d'intervention interdisciplinaire (PII)</p> <p>Contribution à l'évaluation</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE DE SOINS					
L'infirmière auxiliaire collabore avec différents intervenants à la détermination des besoins de la personne, à la planification des soins, des interventions et des services. Ainsi, elle collabore avec l'infirmière à la détermination du plan thérapeutique infirmier (PTI), du plan de soins et de traitements infirmiers et du plan de traitement d'une plaie.					
<p>Suggérer aux autres membres de l'équipe de soins des pistes d'intervention lors de l'élaboration du PTI, du plan de soins, du plan de traitement d'une plaie ou encore du plan d'intervention interdisciplinaire (PII).</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> est à l'affût d'indices d'une situation anormale; donne son avis concernant les soins, les interventions et les services; tient compte de l'état de la personne et de ses volontés. 	<p>Capsule d'autoformation en ligne L'infirmière auxiliaire et sa contribution essentielle à l'évaluation de l'état de santé de la personne</p> <p>Plan d'intervention interdisciplinaire (PII)</p>		
<p>Collaborer à la coordination des interventions prévues avec les autres membres de l'équipe de soins, en fonction des priorités, et, lorsque requis, offrir le soutien aux soins.</p> <p>À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> collaboration souhaitée; planification d'un moment commun pour effectuer un soin; besoins de formation. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> transmet des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles; transmet des informations qui s'appuient sur des sources de référence de qualité; transmet des informations qui tiennent compte des aspects sécuritaires; vérifie la compréhension de l'apprenant (ASSS) après avoir transmis l'information. 			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
L'EXÉCUTION DE L'INTERVENTION					
L'infirmière auxiliaire planifie et priorise ses interventions. En respectant la démarche de soins, elle applique différentes méthodes de soins avec jugement et autonomie dans le respect de son champ d'exercice.					
<p>Planifier le parcours selon les activités prévues à l'horaire de soins et optimiser les interventions en fonction des priorités de la journée.</p> 		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tient compte de l'état de la personne et de ses volontés; • prévoit le matériel nécessaire pour les soins à effectuer; • prévoit le temps suffisant pour les soins selon les besoins de chaque personne; • prévoit le temps suffisant pour ses déplacements et pour réaliser ses interventions de façon sécuritaire; • modifie l'organisation de son travail pour faire face aux situations imprévues; • respecte en tout temps son champ d'exercice. 			
<p>Créer et entretenir un lien de confiance avec la personne et ses proches, afin de favoriser la collaboration.</p> 		<p>L'infirmière auxiliaire encourage la personne et ses proches à exprimer leurs besoins et préoccupations.</p> <p>L'infirmière auxiliaire fait équipe avec la personne dans les décisions qui la concernent.</p>			








Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Consigner l'information concernant l'exécution des soins</p> <p>Rédiger les notes et les rapports tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> notes d'évolution au dossier de la personne; rapport pour assurer la continuité des soins (rapport de relève ou interservices si applicable); rapport de déclaration d'incident ou d'accident. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> consigne au dossier une note d'évolution de manière organisée concernant la condition de la personne avant, pendant et après le soin prodigué; fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes; agit dans un délai raisonnable; respecte les normes en vigueur; respecte le secret professionnel. 	<p>Rapport AH-223</p> <p>Guide de rédaction notes d'évolution</p>		
<p>Transmettre l'information à la personne et au proche aidant.</p> <p>À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> informations sur le suivi prévu et sur les démarches à faire pour les requêtes demandées par le médecin; enseignement sur l'auto-administration adéquate d'un médicament (p. ex. : utilisation du Dispill, auto-injection de l'insuline, etc.); informations sur les organismes communautaires, services du réseau de la santé ou groupe de soutien (p. ex. : rencontre offerte par la Société d'Alzheimer). 	37 p) 39.4	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> vérifie les connaissances de la personne, ou du proche, avant de transmettre l'information. Elle adapte son message et son langage à la personne ou au proche et elle vérifie la compréhension de la personne, ou du proche, après avoir transmis l'information; détermine la capacité de la personne à se prodiguer des soins; amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie; dirige la personne vers les ressources susceptibles de répondre à ses besoins; transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité; transmet l'information liée à ses activités professionnelles. 	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser le Programme d'enseignement pour chaque méthode dans les MSI</p> <p>Site du MSSS saines habitudes de vie</p> <p>Site MSSS info Tabac</p> <p>Bottin des ressources communautaires</p> <p>Explications des trajectoires de services</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec la transmission d'informations</p>		
<p>Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) selon les recommandations du SAD, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournir les contenants biorisques à la personne; 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> se réfère au programme de PCI en vigueur et respecte les pratiques sécuritaires et reconnues; 	<p>Section Recommandations pour les soins à domicile disponible dans certaines MSI. Ex : Prévention des infections lors des soins de plaies.</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> s'assurer que l'équipement de protection individuelle nécessaire aux soins est présent pour le personnel soignant, la personne ou le proche aidant le cas échéant. 		<ul style="list-style-type: none"> applique les pratiques de base et les précautions additionnelles selon les procédures de l'établissement; relie l'état de la personne aux précautions à prendre; applique les règles d'asepsie lors de l'utilisation et de la disposition du matériel thérapeutique; assure le respect de l'application des mesures pour le personnel soignant, la personne, ses proches. 	<p>MSI : Cadre de référence en prévention et contrôle des infections (PCI)</p> <p>Les programmes d'enseignement inclus dans les MSI</p> <p>Grippe saisonnière — Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des infections pour la gestion dans le contexte des soins à domicile</p>		
<p>Administrer un médicament régulier et/ou PRN, selon une ordonnance individuelle ou collective.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> administre un PRN en présence d'une ordonnance individuelle verbale ou écrite précisant la raison de son utilisation, et ce, de façon autonome; administre un PRN en présence d'une ordonnance collective après l'évaluation et l'autorisation de l'infirmière; décrit de manière organisée la condition de la personne avant, pendant et après l'administration d'un médicament au besoin (PRN) dans sa note d'évolution; Consigne la médication sur la feuille d'administration des médicaments (FADM) immédiatement après l'administration. <p>L'infirmière auxiliaire qui constate une erreur de médicament ou une omission, la sienne ou celle des autres, remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223.</p>	<p>Méthode PQRSTU-AMPLE</p> <p>Capsule d'autoformation en ligne NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution</p> <p>Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter l'avis conjoint OIIAQ-OIIQ pour en savoir plus à ce sujet.</p> <p>Ordonnances collectives</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec les soins reliés aux traitements des plaies</p> <p>MSI (disponible pour toutes les voies)</p> <p>MSI : Principes d'administration des médicaments</p> <p>Rapport AH-223</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Recevoir une ordonnance téléphonique.	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire transcrit rapidement et avec précision une ordonnance reçue du médecin</p> <p>L'infirmière auxiliaire respecte la réglementation concernant la transcription d'une ordonnance.</p> <p>L'infirmière auxiliaire met à jour la FADM selon les normes et procédures de l'établissement.</p>	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p> <p>Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin</p> <p>Les ordonnances individuelles faites par un médecin</p>		
<p>Prodiguer des soins et des traitements d'une plaie.</p> <p>Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> nettoyer la plaie; effectuer un pansement sec ou humide (cautérisation de plaie au nitrate d'argent); retirer les sutures ou les agrafes; effectuer un pansement avec mèches; changer un pansement en présence d'un drain; réfection d'un pansement utilisant la thérapie par pression négative (V.A.C, PICO, RENASYS). 	37.1 (5 ^e , par. c)	<p>L'infirmière auxiliaire exécute l'ensemble des soins et traitements reliés aux plaies ou aux altérations de la peau et des téguments auprès de tout type de clientèle et dans tous les milieux de soins, selon une ordonnance ou selon un PTI.</p> <p>L'infirmière auxiliaire collabore avec l'infirmière à la détermination, à la mise à jour et à la réalisation du plan de traitement de plaie.</p>	<p>Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier</p> <p>Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le Portail de développement professionnel et est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec les soins reliés aux traitements des plaies</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence en soins de plaies (voir aussi pour chaque méthode) - Fermeture d'une plaie avec la thérapie par pression négative (V.A.C. Therapy) - Spécifications du système de thérapie Info V.A.C. MD - Fermeture d'une plaie avec la thérapie par pression négative (RenasyS) 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vidanger ou remplacer le réservoir d'un système fermé de drainage de plaie (Hémovac, Jackson-Pratt); • nettoyer un pessaire; • entretenir et assurer un bon fonctionnement d'un tube naso-gastrique, naso-entéral, gastrostomie, jéjunostomie. 	<p>37.1 (5^e, par. a)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire applique les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique auprès de tout type de clientèle, dans tous les milieux de soins. L'exercice de certaines activités requiert une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec les soins reliés aux traitements des plaies</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vidanger ou remplacer le réservoir d'un système fermé de drainage de plaie - Insertion, retrait et entretien d'un pessaire - Insertion et retrait d'un tube naso-gastrique 		
<p>Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la <i>Loi sur la santé publique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à la collecte de l'information prévacination à l'aide d'un questionnaire; • consulter le registre de vaccination dans le cadre de la collecte d'information pour vérifier l'histoire vaccinale d'une personne avant de lui administrer un vaccin; • préparer et administrer les vaccins; • noter les vaccinations dans le dossier, le registre de vaccination et le carnet de vaccination; • contribuer à la surveillance requise immédiatement après la vaccination; • appliquer les mesures d'urgence décidées par les vaccinateurs en cas de réaction immédiate. 	<p>37.1 (5^e par. g)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire, en collaboration avec le vaccinateur, participe aux campagnes de vaccination auprès de tout type de clientèle.</p> <p>L'infirmière auxiliaire, dans une situation d'extrême urgence où la vie de la personne est en danger, applique les mesures recommandées au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).</p>	<p>MSI (selon la voie d'administration du vaccin, généralement IM) : Administration d'un médicament par voie intramusculaire (IM)</p> <p>PIQ</p> <p>Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions de l'OIIAQ pour de plus amples informations.</p> <p>Programme national de santé publique 215-2025 (PNSP)</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Introduire un instrument ou un doigt, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> insérer et retirer un pessaire; irriguer une oreille (lavage d'oreille). 	<p>37.1 (5^e, par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> agit selon une ordonnance; effectue l'irrigation de l'oreille selon une ordonnance ou une directive infirmière. Il est important de préciser qu'une évaluation doit être faite par un médecin ou une infirmière avant et après le traitement; 	<p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion, retrait et entretien d'un pessaire Irrigation de l'oreille 		
<p>Introduire un instrument dans une veine périphérique à des fins de prélèvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer un prélèvement pour hémoculture; faire un prélèvement pour les épreuves de coagulation; effectuer les prélèvements de sang pour le compte d'Héma-Québec. 	<p>37.1 (5^e, par. i)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une requête d'analyse.</p>	<p>Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires</p> <p>Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement</p> <p>MSI pour chaque type de prélèvements</p> <p>Guide de prélèvement de sang</p>		
<p>Effectuer des prélèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> procéder à un prélèvement de la gorge (Streptest); effectuer un prélèvement rectal ou des selles (ERV); faire un prélèvement du nez (SARM); exécuter une ponction capillaire; prélever des sécrétions bronchiques par aspiration; effectuer un prélèvement d'une plaie; effectuer un prélèvement d'urine par mi-jet, via sonde ou sac collecteur. 	<p>37.1 (5^e, par. b)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ À noter que par « prélèvement », on entend tout échantillonnage biologique pour fins d'analyse et/ou culture effectuées en laboratoire. 	<p>Effectuer des prélèvements selon une ordonnance</p> <p>MSI pour chaque type de prélèvements</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
 <p>Procéder à une glycémie capillaire.</p>		L'infirmière auxiliaire procède de manière autonome. Elle réfère tout taux anormal au médecin ou à l'infirmière.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire MSI : glycémie capillaire par glucomètre		
 <p>Procéder à un test d'urine à l'aide d'une bandelette réactive.</p>		L'infirmière auxiliaire procède de manière autonome. Elle réfère tout taux anormal au médecin ou à l'infirmière.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire MSI : Analyse d'urine à l'aide de bandelettes réactives Fiche des résultats pour transmission au médecin		
<p><u>En contexte de soins palliatifs</u></p>  <p>Accompagner la personne en fin de vie et ses proches.</p>		<p>L'infirmière auxiliaire agit à la suite d'une ordonnance médicale signalant le début des soins de fin de vie.</p> <p>L'infirmière auxiliaire participe à la communication de l'information sur les soins de fin de vie à la personne et à ses proches.</p>	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire MSI : <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence sur la douleur - Évaluation de la douleur en soins palliatifs Cadre de référence sur le soulagement et le contrôle de la douleur en soins palliatifs Être aidant pas si évident		
 <p><u>En contexte de soins palliatifs</u></p> <p>Prodiguer des soins de confort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soins d'hygiène et de la peau; • soins de la bouche; • soulagement de la douleur; • hydratation; • soins respiratoires. 		L'infirmière auxiliaire se réfère au plan de travail, au PTI et aux directives liées aux soins de fin de vie.	Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>En contexte de soins palliatifs</p> <p>Participer au processus entourant l'aide médicale à mourir (AMM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> à titre de témoin indépendant lors d'une demande d'aide médicale à mourir; avec l'équipe interdisciplinaire. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire peut être sollicitée afin de participer à la préparation, au déroulement et aux activités entourant la mort de la personne et les activités clinico-administratives reliées, sous un processus strict d'évaluation médicale indépendante préalable pour l'admissibilité aux critères.</p> <p>L'infirmière auxiliaire peut exercer son droit à l'objection de conscience dans le cas de l'AMM.</p>	<p>Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</p> <p>Aide médicale à mourir</p> <p>Loi concernant les soins de fin de vie</p>		
L'ÉVALUATION ET LE RÉAJUSTEMENT					
L'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation de l'état de santé en collaboration avec les professionnels habilités à évaluer. Ensemble, ils vérifient l'efficacité des soins effectués. L'infirmière auxiliaire ajuste ses interventions afin d'assurer l'atteinte des objectifs et des buts fixés dans la démarche de soins. Elle transmet l'information verbalement ou par écrit.					
<p>Partager avec les autres membres de l'équipe de soins le résultat des interventions et les améliorations possibles afin d'optimiser les soins.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> consigne l'information au dossier de la personne; décrit de manière organisée la condition de la personne avant, pendant et après le soin dans sa note d'évolution; consigne uniquement les renseignements nécessaires concernant la personne. 	<p>Guide de rédaction notes d'évolution</p> <p>Capsule d'autoformation en ligne NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution</p>		
<p>Suggérer aux autres membres de l'équipe de soins des ajustements lors de la mise à jour du PTI, du plan de soins, du plan de traitement d'une plaie ou encore du plan d'intervention interdisciplinaire (PII).</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> anticipe les problèmes potentiels considérant la situation de la personne et des proches aidants; cherche des solutions aux problèmes rencontrés; assure sa présence lors des rencontres interdisciplinaires; donne son avis concernant les soins, les interventions et les services; tient compte de l'état et des volontés de la personne et des proches aidants. 	<p>L'infirmière auxiliaire et sa contribution essentielle à l'évaluation de l'état de santé de la personne</p> <p>Plan thérapeutique infirmier (PTI)</p> <p>Plan d'intervention interdisciplinaire (PII)</p> <p>Bottin des ressources communautaires</p> <p>Être aidant pas si évident</p> <p>Guide du proche aidant</p>		

REMERCIEMENTS

Recherches et rédaction

Johanna Bisson, infirmière, doctorante en éducation

Validation à l'externe

Stéphanie Roy, infirmière clinicienne

Pour leur précieuse collaboration dans ce projet, nous tenons également à remercier :

- Mélissa Bouchard, infirmière auxiliaire
- Cindy Eccleston, infirmière
- Mélanie Roussel, infirmière auxiliaire
- Linda Charron, infirmière auxiliaire
- Brigitte Boucher, infirmière auxiliaire
- Amélie Calvé, infirmière
- Caroline Paquette, Chef de programme du soutien à domicile
- Julie Martel, infirmière clinicienne

BIBLIOGRAPHIE

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC, *Ordonnances collectives*, 2017.

<http://www.cmq.org/publications-pdf/p-1-2017-05-01-fr-ordonnances-collectives.pdf>

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC, *Les ordonnances individuelles faites par un médecin*, 2016.

<http://www.cmq.org/publications-pdf/p-1-2016-10-03-fr-ordonnances-individuelles-faites-par-un-medecin.pdf?t=1525373122119>

CIUSSS-ESTMT, *Liste des services offerts en SAD*, 2020.

<https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/soins-et-services/services-domicile-pour-personnes-en-perte-dautonomie>

CSSS-IUGS, *Être aidant pas si évident*, 2013.

http://www.csss-iugs.ca/c3s/data/files/Guide_2013_Etre_aidant_pas_si_evident_jan2014.pdf

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Aide médicale à mourir*, Mars 2020.

<https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/soins-de-fin-de-vie/aide-medicale-a-mourir/>

LAFRENIÈRE, S., DUPRAS, A., *Les Signes « AINÉES » partie 1, 2014.*

<https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/periodiques/Perspective/vol11no2/14-pratique-clinique.pdf>

LAFRENIÈRE, S., DUPRAS, A., *Les Signes « AINÉES » partie 2, 2014.*

https://medfam.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/16/2018/05/AINEES_histoire_Mme-Rose_Partie-2_2014-1.pdf

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Code des professions*, L.R.Q., c C-26

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi concernant les soins de fin de vie, 2014*, chapitre S-32.0001.

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-32.0001>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), Mai 2019.*

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires, RLRQ, c C-26, r 153.1

<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, 2019.

<https://www.oiiq.org/activites-professionnelles>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.

<https://www.oiiq.org/profil-des-competences?p=>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *PQRSTU-AMPLE*.

https://www.oiiq.org/files/content/Profession/24-01-2018_Collecte_de_donnees.pdf

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC et ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Règles de soins*, 2005.

https://www.oiiq.org/files/publication/regle_de_soins_infirmiers.pdf

<https://www.expertise-sante.com/outils-cliniques/outils-rsipa/>

CSSS DU SUD-OUEST-VERDUN, *Intégration de l'infirmière auxiliaire dans la pratique de soins infirmiers au soutien à domicile*, 2008.

CSSS DU SUD-OUEST-VERDUN, *Bilan des connaissances techniques de l'Infirmière auxiliaire*, 2008.